

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2013
18 HEURES 30 A MOURIES

Présents : Mmes et MM. Jean MULNET, Michel OLIVIER, Christian BONNAUD, Bernard WIBAUX, Claudine LECLERCQ, Ludovic LUCCINI, Guy FRUSTIE, Jean-Paul SOURDON, Jean-François DELASSUS, Danièle COSTABELO, Roger CONTI, Fabrice MAZZEGA, Jack SAUTEL, Jacques EYMIEU, Alexandre WAJS, Pierre SANTOIRE, Jean SARIS, Christiane DUGRIPON, Christophe VILLAIN, Ulysse TEIXEIRA, Jean BLANC, Hervé CHERUBINI et Yves FAVERJON.

Excusés : MM. Régis GATTI, Michel FENARD, René FONTES, Laurent GESLIN, Jean-Hilaire SEVEYRAC et Robert DEL TESTA

Pouvoirs :

- de M. Régis GATTI à M. Jean MULNET ;
- de M. Michel FENARD à M. Christian BONNAUD ;
- de M. René FONTES à M. Bernard WIBAUX ;
- de M. Laurent GESLIN à M. Roger CONTI ;
- de Mme Sylvie BERTRAND à M. Fabrice MAZZEGA ;
- de M. Yves LOPEZ à M. Jack SAUTEL ;
- de M. Robert DEL TESTA à M. Ulysse TEIXEIRA ;
- de Mme Martine LAGRANGE à M. Yves FAVERJON ;
- de Mme Agnès PARADAS à M. Hervé CHERUBINI.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Pierre SANTOIRE, Maire de la Commune de Mouriès, a accueilli les délégués communautaires présents.

ORDRE DU JOUR

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 15 JUILLET 2013

Le compte-rendu en date du 15 juillet 2013 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions prises en vertu de la délibération n° 05/2011 en date du 11 mars 2011 :

- décision n° 04/2013 relative à l'avenant n° 1 à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la SARL SPCAL relative à la capture et au transport des chiens et chats trouvés sur le territoire communautaire ;
- décision n° 05/2013 relative à l'acte constitutif de la régie de recettes « *composteurs individuels* » ;
- décision n° 06/2013 relative à l'acte constitutif de la régie d'avances « *Menues dépenses* ».

Ces décisions ont été jointes à l'ordre du jour du Conseil communautaire.

4. MODIFICATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE DE MOURIES

Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire d'approuver la désignation des délégués communautaires représentant la Commune de Mouriès.

Ainsi, les délégués communautaires titulaires représentant la Commune de Mouriès sont : Monsieur Pierre SANTOIRE, Madame Christiane DUGRIPON (en remplacement de Madame Karen LAGNEL-BENOIT) Monsieur Damien FAUPIN et Monsieur Jean SARIS.

Les délégués suppléants sont Monsieur Jean BARRAL, Madame Karen LAGNEL-BENOIT (en remplacement de Madame Christiane DUGRIPON), Monsieur Elie PEYRE et Monsieur Xavier ROUCHON.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

5. DELIBERATION MODIFIANT LA DUREE DES AMORTISSEMENT EN DEPENSES ET EN RECETTES

Monsieur le Président a rappelé que le Conseil communautaire a par trois décisions de 2006, 2007 et 2009 fixé respectivement le choix des biens à amortir et la durée d'amortissement, la durée d'amortissement des subventions d'investissement affectées aux biens amortis mais aussi la durée d'amortissement de certains biens.

Monsieur le Président a rappelé aux élus présents que le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur TTC de l'immobilisation pour les activités relevant du budget général de la collectivité et que les durées d'amortissement présentées par l'instruction M14 (sous forme de barèmes) ne sont qu'indicatives. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour chaque bien sauf certaines exceptions.

Monsieur le Président a proposé aux délégués communautaires présents de délibérer afin de modifier les durées d'amortissement de certains biens, d'ajouter certaines catégories de biens amortissables, d'adapter la durée d'amortissement des subventions reçues en fonction des immobilisations auxquelles elles sont affectées et de confirmer le seuil du prix unitaire du bien constituant une entité (amortissement sur une année).

Monsieur Olivier MICHEL a demandé des précisions sur la traduction budgétaire de ces décisions.

Monsieur le Président a précisé que ces opérations seront inscrites en dépenses de fonctionnement et qu'il est préférable d'amortir sur des périodes plus longues les investissements importants comme par exemple la déchèterie mobile.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix - unanimité des suffrages exprimés

6. ACQUISITION DES PARCELLES RELATIVES AU PROJET DE LA ZA DE LA MASSANE 4

Monsieur Yves FAVERJON a exposé aux élus communautaires présents qu'il serait opportun d'acquérir des parcelles de terrain situées dans la ZA La Massane à Saint Rémy de Provence afin de pouvoir procéder à l'extension de cette ZA.

Monsieur Yves FAVERJON a souligné que l'acquisition de ces parcelles qui sont actuellement la propriété de la Ville de Saint Rémy de Provence (zone NAE 1 du POS), permettrait à la CCVBA de procéder à l'aménagement ouest de la ZA de la Massane afin de répondre à la demande d'entreprises de taille importante qui souhaitent s'installer sur des lots dont les surfaces seraient supérieures aux lots en vente sur la ZA de la Massane 2.

Monsieur WIBAUX a demandé ce que pouvait devenir un terrain d'une zone d'activité en cas de revente par l'entreprise.

Monsieur Yves FAVERJON a souligné que cette question méritait certainement un débat sur le domaine d'action possible de la CCVBA.

Monsieur Bernard WIBAUX a informé les élus présents que la Commune d'Eygalières a, pour cela, décidé de déléguer son droit de préemption à la CCVBA afin d'éviter par la suite tout problème de dénaturation de la zone d'activité Les Grandes Terres située sur la Commune.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés ;

7. AUTORISATION DU PRESIDENT A CONCLURE UN EMPRUNT A LA CAISSE D'EPAGNE DE 1 250 000 € (MASSANE 4) SUR UNE DUREE DE TROIS ANS.

Monsieur le Président a informé l'assemblée que l'acquisition des parcelles nécessaires à la création de La Massane 4 (votée par délibération n° 59/2013 du présent conseil communautaire), les frais notariés, la maîtrise d'œuvre et les travaux permettant de viabiliser des lots ont été estimés à la somme de 1 250 000 € HT.

Dans ce cadre, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de conclure un contrat de prêt d'un montant de 1 250 000 € auprès de la Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse.

Monsieur le Président a donné lecture à l'assemblée du projet de contrat de prêt.

Monsieur Bernard WIBAUX a demandé si la période de 3 ans était suffisante.

Monsieur le Président a confirmé la durée du contrat de prêt port ce type d'opération.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. TRANSFERT DU DROIT DE PREMTIPN POUR LA ZA LES GRANDES TERRES A EYGALIERES

Monsieur le Président a exposé aux élus présents que par délibération n° 50.2013 en date du 24 juin 2013, le Conseil municipal de la Commune d'Eygalières a décidé de déléguer son droit de préemption au sein du périmètre de la zone d'activité de La Gare (également nommée Les Grandes Terres) correspondant au zonage UEa du plan d'occupation des sols de cette Commune.

En effet, Monsieur le Président a souligné que l'aménagement ou l'extension de cette zone d'activité nécessitera dans l'avenir des acquisitions foncières dont certaines pourraient être réalisées par l'exercice du droit de préemption.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

9. AVENANTS AUX CONVENTIONS ENTRE LA CCVBA ET LES COMMUNES BENEFICIAINT DU SERVICE COMMUN

Monsieur le Président donne lecture de deux projets d'avenants en fonction des communes concernées et répondant aux demandes de Monsieur le Sous-préfet.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. CONVENTION DE CREATION DU SERVICE COMMUN ADS ENTRE LA CCVBA ET EYGALIERES

Monsieur le Président a rappelé aux élus présents que le Conseil communautaire a proposé par délibération n° 60/2012 en date du 26 novembre 2012, d'une part, de créer un service commun chargé de l'instruction des permis de construire, des permis d'aménager, des permis de démolir, des certificats d'urbanisme, des demandes préalables et des renseignements d'urbanisme et, d'autre part, de solliciter les conseils municipaux des dix communes membres de la CCVBA afin qu'ils se prononcent sur leur souhait de bénéficier ou non du service commun.

Monsieur le Président a informé l'assemblée que le Conseil municipal d'Eygalières a, par délibération en date du 12 septembre 2013, exprimé sa volonté de bénéficier du service commun proposé par la CCVBA.

Monsieur le Président a énoncé aux élus présents que, d'une part, la convention définissant la mise en place et le fonctionnement du service commun doit être approuvée par le Conseil communautaire et que, d'autre part, cette convention prévoit la création d'un Comité de suivi compétent pour réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre de ladite convention.

Monsieur Bernard WIBAUX a précisé qu'il sera membre titulaire au Comité de suivi et que Monsieur René FONTES sera membre suppléant.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

11. SUBVENTION A L'ASSOCIATION SERVICE DE REMPLACEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que par délibération n° 24/2013 en date du 15 avril 2013, le Conseil de communauté a accordé une première partie de subventions aux associations.

Dans ce cadre, Monsieur le Président a informé les délégués communautaires présents que depuis cette date, un nouveau dossier de demande de subventions émanant de l'association de remplacement (agricole) des Bouches-du-Rhône a été déposé auprès des services de la CCVBA.

Monsieur le Président a précisé à l'assemblée que ce dossier a été examiné par le Bureau communautaire en date du 9 septembre dernier qui a proposé d'allouer, pour 2013, une subvention d'un montant de 1 000,00 € à l'association précitée.

Monsieur Bernard WIBAUX a demandé si les actions menées par l'association rentraient dans les compétences de la CCVBA.

Monsieur Julien COZETTE a confirmé que les actions menées par l'association rentraient dans le cadre de l'harmonisation foncière et le développement économique.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

12. AVIS RELATIF AU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence *aménagement de l'espace*, la CCVBA doit donner son avis quant au projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Monsieur le Président a donné aux élus présents quelques réserves sur la délibération proposée en précisant qu'il semblait nécessaire que les communes délibèrent dans un premier temps.

Monsieur Jack SAUTEL a informé l'assemblée que les élus avaient pourtant demandé des précisions.

Monsieur Julien COZETTE a précisé que la Région s'est conformée à la loi et qu'il semble difficile d'obtenir plus de précisions. Le schéma de cohérence territorial du Pays d'Arles permet d'avoir plus de détails.

Monsieur Bernard WIBAUX a exprimé ses regrets quant au manque de précisions rendant la prise de décision difficile.

Madame Karine BRIAND a informé les élus communautaires que les autres intercommunalités, l'ACCM et la CARAD ont voté contre pour ces mêmes raisons.

Monsieur Pierre SANTOIRE a informé l'assemblée qu'une réunion a été organisée à Saint Etienne du Grès pour demander aux élus de rendre un avis à l'échelle intercommunale et non communale. Or, cette échelle n'est pas la plus appropriée.

Monsieur Pierre SANTOIRE a demandé à ce que l'avis défavorable soit explicite : une précision est à formuler sur la difficulté des communes à financer de plus en plus de projets environnementaux sans avoir de soutien de l'Etat notamment en révisant les critères permettant d'établir la dotation globale de fonctionnement.

Monsieur Bernard WIBAUX a informé que la Commune d'Eygalières a souhaité prendre une délibération pour montrer son désaccord.

Monsieur le Président a précisé à l'assemblée qu'il n'y avait pas d'obligation de prendre de délibération.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : CONTRE : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

13. DELIBERATION ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE TECHNIQUE

Monsieur le Président a informé les élus communautaires qu'il était nécessaire d'actualiser et de compléter le régime indemnitaire des agents de la filière technique de la CCVBA, en tenant compte notamment des nouvelles dispositions réglementaires et des nouveaux effectifs de l'EPCI.

Monsieur le Président a indiqué aux délégués communautaires que le projet d'actualisation et de compléments apporté aux agents de la filière technique de la CCVBA a été présenté pour avis au Comité technique paritaire du Centre de gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13) qui a rendu un avis favorable le 19 septembre dernier.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

14. CREATION D'UN POSTE PERMANENT A 35 H DE TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF TERRITORIAL

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols fonctionne depuis le 1^{er} juillet dernier. Ce service instruit les actes des communes d'Aurille, des Baux de Provence, de Mas Blanc des Alpilles, de Maussane les Alpilles, de Mouriès, du Paradou et de Saint Etienne du Grès.

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que l'agent chargé de ce travail est actuellement mis à disposition de la CCVBA par la Direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, et ce, jusqu'au 31 octobre 2013.

Afin qu'il y ait une continuité dans le fonctionnement dudit service commun, Monsieur le Président a souligné aux élus présents la nécessité de prévoir, à compter du 1^{er} novembre 2013, la création d'un poste à temps complet correspondant au grade détenu par l'agent d'Etat en place à la CCVBA.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

15. CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL A 35H DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que conformément à la volonté des élus, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles travaille sur son devenir en traitant plusieurs axes de développement. Ces axes ont pour ambition de développer le territoire communautaire en apportant un meilleur service aux communes membres ainsi qu'à la population locale.

Monsieur le Président a précisé au Conseil communautaire que la CCVBA n'est pas dotée d'une direction des services techniques.

Sachant que la direction de ce service représente un enjeu très important pour la CCVBA, Monsieur le Président a souligné qu'il était nécessaire de réfléchir sur les missions qui devront être remplies par cette direction.

Monsieur Christophe VILLAIN a précisé qu'il n'avait aucun lien de parenté avec Madame Fidéline VILLAIN.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

16. CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL A 35H D'UN CHARGE DE MISSION INSTRUCTION PC ET SCOT

Monsieur le Président a précisé au Conseil communautaire que l'élaboration du SCOT, du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Bouches-du-Rhône, du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Gard, du PCET, du contrat de canal, du schéma régional de l'environnement, etc. constitue une obligation statutaire de la CCVBA.

Sachant que la participation à l'élaboration de ces plans ou contrats représente un enjeu très important pour la CCVBA, Monsieur le Président a souligné qu'il est nécessaire d'avoir un renfort ponctuel spécifique au service administratif afin que la CCVBA soit présente dans la mise en œuvre de ceux-ci.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

17. CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL A 35H D'UN CHARGE DE MISSION « PROJET CULTUREL VAN GOGH »

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que conformément à la volonté des élus, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles travaillait sur l'élaboration d'un projet d'envergure européenne nommé "*Les paysages français de Vincent Van Gogh*" qui consiste à l'élaboration d'un parcours numérique dans les Alpilles pour smartphones en lien avec les tableaux peints par Vincent Van Gogh.

Sachant que la mise en œuvre d'un tel projet nécessite des compétences très particulières, c'est-à-dire à la fois culturelles (maîtrise de l'œuvre et de l'histoire de Vincent Van Gogh) mais aussi d'ordre informatique

(permettant d'élaborer un cahier des charges relatif à l'application numérique), Monsieur le Président a souligné qu'il était nécessaire d'avoir un renfort ponctuel spécifique au sein des services de la CCVBA.

Monsieur le Président a précisé que la CCVBA peut espérer une subvention à hauteur de 90 %.

Madame Claudine LECLERCQ a exprimé ses regrets de voir Saint Rémy de Provence comme unique Commune bénéficiant de ce projet.

Madame Karine BRIAND a précisé qu'il ne s'agissait que des prémisses du projet. En effet, il pourra être étendu aux autres communes membres de la CCVBA.

Monsieur Christophe VILLAIN a précisé que la Commission économique-culturelle avait déjà validé ce projet.

Madame Claudine LECLERCQ a trouvé regrettable que la CCVBA procède à de trop nombreuses embauches.

Monsieur le Président a rappelé qu'il s'agit d'un contrat d'une durée de sept mois et qu'il avait fait l'objet d'une délibération votée le 26 mars dernier.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 30 voix – 2 abstentions

18. RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DE LA CCVBA

Monsieur le Président a rappelé que chaque président d'EPCI, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, doit élaborer un rapport annuel sur l'activité du groupement lequel doit être accompagné du compte administratif.

Monsieur le Président a précisé que ces documents sont à transmettre aux maires des communes membres chaque année et pourront donner lieu à un débat organisé dans chaque conseil municipal afin d'exercer un contrôle sur le fonctionnement de l'EPCI.

Monsieur le Président a souligné l'importance des projets dans les domaines du développement économique et de l'environnement.

Madame Karine BRIAND a apporté des précisions sur l'organisation de Festin de Méditerranée, *Un dimanche sous les Oliviers*.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés

19. MANDATS SPECIAUX – 96^{ème} CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS DES COMMUNAUTES DE FRANCE

Monsieur le Président a informé que le 96^{ème} Congrès des Maires et des Présidents de communautés de France allait se tenir du 19 au 21 novembre 2013 à Paris. Le thème central de ce congrès est consacré cette année à "les maires au cœur de l'action : protéger, rassembler, construire". Plusieurs conférences et ateliers relatifs à l'intercommunalité et au bloc communal sont organisés dans ce cadre.

Monsieur le Président a souligné que ce type de manifestation est l'occasion de rencontres avec des élus et des techniciens confrontés à des problématiques communes, le partage des expériences est donc fortement enrichissant.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés

20. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS – 24^{ème} CONVENTION NATIONALE DE L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée délibérante la tenue de la 24^{ème} convention nationale de l'intercommunalité les 3 et 4 octobre 2013 à Montpellier.

Monsieur le Président a indiqué que la convention 2013 est consacrée aux "projets de territoire 2014/2020-nos ambitions". Sont organisés dans le cadre de cette convention des conférences et ateliers faisant le point sur l'actualité intercommunale, les réformes en cours (décentralisation et urbanisme notamment), l'aménagement et le développement des territoires ruraux...

Monsieur le Président a fait part aux élus présents de l'intérêt pour les techniciens d'assister à cette convention en vue de s'informer sur l'actualité juridique mais également de bénéficier d'un partage d'expériences avec les autres intercommunalités.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés

21. POSITIONNEMENT DE LA CCVBA QUANT A L'AVENIR INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNES DE MOLLEGES

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que la Communauté d'agglomération Rhône Alpilles Durance (CARAD) s'est abstenue sur l'intégration "forcée" en son sein de la Commune de Mollégès.

Monsieur le Président a indiqué au Conseil communautaire que des contacts ont été pris avec Monsieur le Maire de Mollégès quant au devenir intercommunal sa Commune.

Il est ressorti de la discussion qu'il appartenait au Conseil municipal de cette Commune de décider de son avenir intercommunal. Cette décision n'ayant pas à être imposée par qui que ce soit.

Monsieur le Président a souligné aux élus présents que cette question a été abordée lors des deux dernières réunions du Bureau communautaire qui a émis un avis favorable à l'accueil de la Commune de Mollégès au sein de la CCVBA, si cette Commune le souhaitait.

Monsieur le Président a précisé à l'assemblée que les Communes d'Eygalières et de Mollégès ont l'habitude de travailler ensemble dans la mesure où notamment les réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que la station d'épuration sont communs.

Dans ces conditions, l'intégration de la Commune de Mollégès à la CARAD ne viendrait que compliquer la gestion quotidienne de ces deux communes et de la Communauté de communes alors que l'adhésion à la CCVBA serait une source de simplification.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés

22. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bernard WIBAUX a informé les élus présents du lancement d'une pétition par l'Assemblée des communes rurales contre le projet de loi du plan local d'urbanisme intercommunal.

Monsieur le Président a informé l'assemblée de l'incident qui s'est déroulé à la déchèterie de Saint Rémy de Provence. Michel Rossi, gardien de la déchèterie, s'est sectionné un nerf de la main à cause de la négligence d'un usager. Monsieur ROSSI a eu un arrêt de travail d'une durée d'un mois.

Monsieur le Président a exprimé son souhait de communiquer sur cet incident et les conséquences que peuvent entraîner certaines négligences des usagers dans les déchèteries.

Madame Claudine LECLERCQ a précisé la nécessité de communiquer sur le tri et les dépôts d'ordures ménagères.

Monsieur le Président a souligné l'activité de Madame Nathalie MANCERON, Conseillère en tri en poste à la CCVBA depuis la fin du mois d'août.

Dans ce cadre, Madame Karin BRIAND a informé les élus présents que Nathalie MANCERON interviendra lors de plusieurs manifestations organisées par la CCVBA ces prochains mois.

La séance a été levée à 20 h 15.

Le Secrétaire de séance,

Laurent GESLIN